

**Actu**

LA PRIME DE FIN D'ANNEE (PFA) EN CONGES

**N'ATTENDEZ
PAS !
C'EST
MAINTENANT !**



Dans le cadre de l'accord GEPP, les salariés peuvent transformer leur prime de fin d'année (PFA2025) en congés PFA 2026.

Pour transformer votre prime de fin d'année en congés, vous avez **jusqu'au vendredi 31 octobre 2025**.

Rappelons que cette prime est transformée en heures qui permettent de poser des jours isolés ou accolés à d'autres congés. La demande se concrétise sur la page « Transformation PFA en congés-PS » en Easy-Rh et reste soumise à l'accord managérial ».

Pour aller plus loin : Retrouvez sur EasyRH l'article [Prime de fin d'année - PS](#) ainsi que le [Mode d'emploi des e-services RH - congés PFA](#)

Vos représentants CFE-CGC

Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

